

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER

Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

14.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

NITRO-VERDÜNNER (1876)

Identifiant unique de formulation : E4V0-30X1-H00E-VG9K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

Diluant nitro

Usage industriel; pour plus d'informations, voir la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Pag Tech AG

Rue :

Mühlestrasse 10

Code postal/Lieu :

CH-9100 Herisau

Téléphone :

+41 44 762 16 70

Contact pour informations :

info@pag-tech.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;

Telefon: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 ; H312 - Toxicité aiguë (dermique) : Catégorie 4 ; Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER

Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 14.03.2023

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un ophtalmologue.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxxx ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : ≥ 60 - < 70 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46-xxxx ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids : ≥ 10 - < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485493-29-xxxx ; N°CE : 204-658-1; N°CAS : 123-86-4

Poids : ≥ 10 - < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336 EUH066

BUTANE-1-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484630-38-xxxx ; N°CE : 200-751-6; N°CAS : 71-36-3

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336

2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-xxxx ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

Limites de concentrations spécifiques

: (ETA - par voie orale : 1200 mg/kg)

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457435-35-xxxx ; N°CE : 203-539-1; N°CAS : 107-98-2

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de combustion dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro
Date d'exécution : 08.03.2023
Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

carbon (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Supprimer l'affluence des matières inflammables. Sur le lieu d'incendie, seule le sauvetage d'urgence est autorisé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards et les vapeurs. Eloigner les personnes non protégées et évacuer en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés.

Autres informations

Assurer une aération suffisante. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Utiliser des appareils résistant aux solvants. Ne pas aspirer les vapeurs / les aérosols. Transvaser sans perte. Eviter la formation d'aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais. Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. Utiliser des récipients résistant aux solvants. Assurer une bonne aération aussi au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients, qui correspondent à l'emballage d'origine. Observer les remarques sur l'étiquette. Protéger de la chaleur, du gel et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais et au sec dans des fûts

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur seuil : 435 mg/m³ / 100 ppm

Remarque : H B

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

:

Valeur seuil : 870 mg/m³ / 200 ppm

Remarque : H B

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 440 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : H

Version : 02.07.2021

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³

Remarque : Skin

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³

Remarque : Skin

Version : 20.06.2019

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur seuil : 730 mg/m³ / 200 ppm

Remarque : SSC

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

:

Valeur seuil : 1460 mg/m³ / 400 ppm

Remarque : SSC

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 730 mg/m³

Limitation de crête : 2(I)

Remarque : Y

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Version : 02.07.2021
ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4
Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)
:
Valeur seuil : 240 mg/m³ / 50 ppm
Remarque : SSC
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)
:
Valeur seuil : 720 mg/m³ / 150 ppm
Remarque : SSC
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)
:
Valeur seuil : 62 ppm / 300 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 02.07.2021
Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)
:
Valeur seuil : 150 ppm / 723 mg/m³
Version : 20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)
:
Valeur seuil : 50 ppm / 241 mg/m³
Version : 20.06.2019
BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3
Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)
:
Valeur seuil : 310 mg/m³ / 100 ppm
Remarque : SSC B
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)
:
Valeur seuil : 310 mg/m³ / 100 ppm
Remarque : SSC B
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)
:
Valeur seuil : 100 ppm / 310 mg/m³
Limitation de crête : 1(I)
Remarque : Y
Version : 02.07.2021
2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2
Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)
:
Valeur seuil : 49 mg/m³ / 10 ppm
Remarque : H SSC B
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)
:
Valeur seuil : 98 mg/m³ / 20 ppm

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER

Diluant nitro

Date d'exécution :

08.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition :

14.03.2023

Remarque : H SSC B
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 10 ppm / 49 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H,Y
Version : 02.07.2021
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Valeur seuil : 360 mg/m³ / 100 ppm
Remarque : SSC B
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur seuil : 720 mg/m³ / 200 ppm
Remarque : SSC B
Version : 31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 100 ppm / 370 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 02.07.2021
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 150 ppm / 568 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 375 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Valeurs limites biologiques

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acide méthylhippurique-(tolurique) (tous les isomères) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 2000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Version :	04.05.2021
BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Butane-1-ol (1-Butaneol) (après hydrolyse) / Urine (U) / Avant la couche suivante
Valeur seuil :	2 mg/g Créatinine
Version :	04.05.2021
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Butane-1-ol (1-Butaneol) (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	10 mg/g Créatinine
Version :	04.05.2021
2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acide butoxyacétique (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil :	150 mg/g Créatinine
Version :	04.05.2021
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	1-méthoxypropane-2-ol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	15 mg/l
Version :	04.05.2021

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants.

Matériau approprié : PVA (alcool polyvinylique)

Temps de pénétration : Le temps de pénétration exact est à déterminer avant par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire recommandée.

Remarques générales

Se laver les mains avant une pause et après le travail. Enlever les vêtements souillés, imprégnés Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir une bonne aération. Peut être atteint avec l'aménagement d'un locale ou par l'aération générale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023
Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Aspect : Liquide
Couleur : limpide
Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	77 °C
Point éclair :	<	0 °C
Pression de la vapeur 20 °C	(20 °C)	97 hPa
Densité :	(20 °C)	0.87 g/cm ³
Miscibilité avec l'eau		non miscible
pH :		non applicable

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Des moyen d'oxydation fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	8700 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4935 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	14 g/kg

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Paramètre :	DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	7.4 g/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	11.3 g/kg
Paramètre :	DL50 (BUTANE-2-OL ; N°CAS : 78-92-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	4000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1480 mg/kg
Paramètre :	DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5660 mg/kg
Toxicité dermique aiguë	
Paramètre :	DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	9999.99 mg/kg
Toxicité inhalatrice aiguë	
Paramètre :	CL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6350 mg/l
Paramètre :	CL50 (ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1600 mg/l
Paramètre :	CL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2000 ppm
Paramètre :	CL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	500 ppm
Paramètre :	CL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	700 ppm

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER

Diluant nitro

Date d'exécution :

08.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition :

14.03.2023

L'exposition répétée ou prolongée peut provoquer dégraissage ou irritation de la peau avec dermatitis ou d'autres problèmes dermatiques.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation connue.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologiques ont été déduites des composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.9 Estimation/classification

Catégorie de pollution des eaux 2 (D): polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Le produit contient ni de composants organiques halogénés ni de métaux lourds.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

140603

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER

Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (XYLÈNE · ACÉTATE D'ÉTHYLE)

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE · ETHYL ACETATE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE · ETHYL ACETATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2 · ADR : III (<= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2 · Groupe d'emballage
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D) :

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER

Diluant nitro

Date d'exécution : 08.03.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 14.03.2023

Poids (Article 5.2.5. I) : 5 - 10 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D) : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



Nom commercial du produit : NITRO-VERDÜNNER
Diluant nitro
Date d'exécution : 08.03.2023
Date d'édition : 14.03.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
